



Ludothèque d'Onex : Règlement d'utilisateur

Nous avons le plaisir de vous accueillir avec vos enfants à la ludothèque d'Onex, Bernex et Confignon.

En vous inscrivant, vous devenez membres de notre Association.

Votre collaboration et votre bienveillance, en tant que membres, ne pourront qu'améliorer la qualité du service que nous souhaitons vous offrir.

1. Définition générale du concept de "ludothèque"

Une ludothèque est une association à but non lucratif.

De la même manière qu'une bibliothèque prête des livres, une ludothèque prête des jeux et des jouets à des conditions favorables.

Le personnel travaille bénévolement, sauf les deux responsables et une ludothécaire qui sont salariées.

2. Quelles sont les possibilités qu'offre notre ludothèque?

Vous pouvez y emprunter des jeux et des jouets.

Il faut être membre pour pouvoir emprunter des jeux et jouer sur place ou dans la salle de jeux.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnant.

Les enfants ne doivent pas sortir les jeux des étagères de la salle de prêt sans l'accord d'un adulte (un parent ou les ludothécaires).

3. Combien coûte la cotisation?

Le forfait annuel pour une famille s'élève à Frs 40.- pour les habitants des communes qui nous subventionnent (Onex, Bernex et Confignon) et de Frs 50.- pour les autres. La cotisation pour les associations et classes parascolaires est de Frs 100.- par année.

Les frais de prêt sont compris dans la cotisation annuelle.

4. Combien de jeux peut-on emprunter?

On peut emprunter 5 jeux au maximum par famille.

Les parents reçoivent une carte de membre.

Les utilisateurs sont priés de signaler leur changement éventuel d'adresse, de mail ou de téléphone.

5. Pendant combien de temps peut-on emprunter les jeux?

La durée du prêt est de 4 semaines. Si vous ne pouvez pas rendre les jeux à la date prévue, vous devez nous appeler ou nous envoyer un mail pour demander une prolongation.

Une seule prolongation de 1 semaine est possible.

Nous demandons Frs 1.- par jeu et par semaine de retard.

Les sommes récoltées sont destinées au renouvellement périodique des jeux et jouets à disposition.

6. Retour des jeux/contrôle

Avant de l'emprunter, l'utilisateur du jeu doit contrôler s'il est en ordre et complet.

L'utilisateur s'engage à rendre le jeu à la date prévue, propre et en bon état.

Si le jeu devait être perdu ou abîmé, le membre doit le signaler à la ludothèque avant de racheter un jeu ou des pièces de remplacement.

7. Responsabilité

Notre ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter de l'utilisation des jeux, jouets ou véhicules prêtés.

La ludothèque se réserve le droit d'exclure un utilisateur qui ne se conformerait pas au règlement.

Important :

L'usage du téléphone portable/tablette est interdit dans la salle de jeux et ses abords.

Nous vous remercions de **ranger avant votre départ.**

Il n'est pas permis de manger ou boire à la ludothèque. Une table de goûter est à disposition dans le hall.

Heures d'ouverture :

Mardi et Jeudi de 15h à 18h30 (18h pour la salle de jeux)

Mercredi de 9h à 11h30

La ludothèque est fermée pendant toutes les vacances scolaires.

Adresse: Ecole d'Onex Parc (Entrée A)
 Rue des Bossons 7
 1213 Onex

Numéro tél. 022.792.40.90
Adresse mail: ludonex@bluewin.ch
Site internet: www.ludonex.ch

Adresse postale Lud'Onex
 Rue des Bossons 7
 1213 Onex